

Séance du mardi 7 mars 2023 à 20h00 Salle 101 - Collège des Tuilières

Participants :

Autorités	M. Gilles Davoine, Municipal M. Sébastien Bertherin, Conseiller communal Mme Ioulia Esreb, Conseillère communale Mme Sabine Million, Conseillère communale
Etablissement primaire	Mme Bettina Thuillard, Directrice M. Olivier Moeri, Enseignant Mme Frédérique Zeggani, Enseignante
Etablissement secondaire	M. Cédric Rossier, Directeur M. Jean-Marc Olivet, Enseignant
Sociétés civiles	Mme Barbara Konrad, Conseillère école-famille Mme Fabienne Maréchal, Présidente APE-Gland Mme Patricia Storti, Sociétés civiles (CRL)
Parents	Mme Vèrène Cruchet Bodelet Mme Magali de Preux Boscardin M. Nicolas Lambelet Mme Claudia Pereira André M. Dominique Pernet
Pour le PV	Mme Samanta Al-Yammouni, Secrétaire et Coordinatrice des manifestations du Service de l'enfance et de la jeunesse

Excusés :

Mme Jeannette Weber, Municipale et Présidente
M. Simo Mers, Conseiller communal
Mme Viviane Menétrey, Enseignante
M. David Capelli, UAPE-Entr'Act
Mme Bettina Schoepflin-Ettaleb, PPLS
Mme Valérie Bujès, parent

La séance est ouverte à 20h00.

Monsieur Gilles Davoine informe les membres du Conseil d'établissement présents que, Madame Jeannette Weber étant souffrante, il aura le privilège de présider la présente séance.

Les membres excusés pour la présente séance sont susmentionnés dans la rubrique prévue à cet effet.

1. Bienvenue

Les membres ont été convoqués par courriel le 1^{er} mars 2023 avec le détail de l'ordre du jour pour lequel aucune question ou remarque n'est formulée.

La séance se tiendra alors selon l'ordre du jour suivant :

1. Bienvenue
2. Approbation du procès-verbal du 1er novembre 2022
3. Communications des autorités communales
4. Communications de l'Établissement primaire
5. Communications de l'Établissement secondaire
6. Communications des sociétés locales
7. Communications des parents d'élèves
8. Projets :
 - a. Eco-lieux
 - b. Organisation d'un troc de vêtements pour les camps de ski
 - c. Dynamisation du Conseil d'établissement
 - d. Visibilité du Conseil d'établissement
9. Echanges divers

2. Approbation du procès-verbal du 1^{er} novembre 2022

Monsieur Nicolas Lambelet informe qu'il a adressé une demande de rectification par e-mail pour l'indiquer comme excusé et non absent à la dernière séance. Cette modification a déjà été apportée au procès-verbal.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité par les membres présents.

3. Communications des autorités communales

Transport scolaire

Monsieur Gilles Davoine informe que la doublure de bus à Grand-Champ a été mise en place dès la reprise des cours en janvier 2023.

Fête du Chêne

Lors de la dernière séance, il avait été annoncé que la cortège de la Fête du Chêne serait maintenu à 19h00 selon le parcours habituel avec quelques améliorations à mettre en place par le comité organisationnel. Ces décisions ont été communiquées aux enseignants afin qu'ils puissent confirmer ou non leur participation en connaissance de cause. Tous ont fait le choix d'être présents à la Fête du Chêne, ce qui a ravi le Comité. Néanmoins, les enseignantes 1-2P du Collège de Mauverney ont décidé de défiler uniquement avec leurs élèves de 2P pour les raisons suivantes : la longueur du parcours est trop importante pour les élèves de 1P (celle-ci est presque identique depuis le Collège des Perrerets mais il y a une méconnaissance du quartier Nord des élèves du Collège de Mauverney qui rend le trajet plus inconfortable) et le temps imparti en classe pour réaliser les costumes est insuffisant.

Une délégation du Comité a reçu les enseignantes concernées afin de les informer du courrier qui sera adressé aux parents pour leur communiquer cette décision. Cet échange a été très apprécié des deux parties ; il a permis de mieux comprendre la réalité du terrain et de réfléchir ensemble à de possibles adaptations complémentaires.

Le Comité a fait le choix de ne pas prendre en charge l'accompagnement des élèves de 1P car il a jugé la prise en charge des enfants par des bénévoles peu idéale et ne souhaite pas non plus déresponsabiliser les enseignants et prendre le risque que certains ne s'impliquent plus les prochaines années.

La différence de position entre les enseignants du Collège des Perrerets et de Mauverney concernant la participation de leurs élèves en 1P est délicate. Il est possible que la Direction de l'établissement primaire soit approchée pour prévoir un échange entre les deux équipes.

Le Conseil communal n'a pas de communications.

4. Communications de l'établissement primaire

- En période d'inscription des élèves de 1P
- 1 ouverture de classe de 1P
- 1 fermeture de classe de 7-8P
- Enjeu : l'ouverture d'un centre EVAM à Nyon va avoir un impact sur les effectifs selon le nombre d'enfants que Nyon pourra absorber.
- Centre EVAM à Gland : l'établissement primaire a reçu des informations contradictoires concernant sa fermeture. M. Gilles Davoine confirme que l'EVAM a obtenu un délai jusqu'en août 2024.

5. Communications de l'établissement secondaire

- Camps de ski cette semaine
- 1 classe d'accueil avec enfants logés à l'EVAM maintenue pour l'année prochaine
- Grand défi : transformation du Collège en automne prochain qui va impacter l'enseignement. Les élèves seront dans des portakabins avec rocade car l'étage ne sera pas vidé en même temps. Cela va poser problème essentiellement pour les élèves en VG qui changent.

La délocalisation de la bibliothèque au Mont-Blanc 27 ne sera pas retardée par la prolongation de l'occupation des locaux par l'EVAM. Il n'a pas encore été décidé par la Municipalité si la bibliothèque reste, pendant les travaux, dans des portakabins, dans la cour de Grand-Champ.

- Les situations de violence dans la cour sont maîtrisées, un système de patrouille a été mis en place pendant la récréation ainsi qu'un passage de la police à vélo.

6. Communications des sociétés locales

Madame Patricia Storti informe que le CRL accueillera désormais aussi les jeunes de 18-25 ans, en plus des enfants de 11-18 ans. En effet, le CRL élargit son champ d'action suite à la demande de la Ville de Gland. Force est de constater qu'il manquait un lieu d'accueil pour cette tranche d'âge mais les jeunes sont-ils demandeurs ? Le CRL a déjà noté qu'il y avait de la demande. L'offre est de plus différente de celle du Parlement des jeunes.

Madame Fabienne Maréchal informe que l'Association des parents d'élèves (APE) a été interpellée par les parents concernant les arrivées tardives des enseignants en secondaire. Monsieur Cédric Rossier confirme qu'il existe des directives qui fixent ce cadre et invite à ce que les parents le contactent directement. Il faut toutefois noter que les enseignants doivent changer de classe à chaque période et gérer certains imprévus. Il est alors difficile de comparer le retard d'un enseignant à celui d'un élève.

L'APE demande par ailleurs s'il est possible que les parents soient informés plus en amont de la grève des enseignants. Malheureusement, il est difficile pour les écoles de faire mieux même si elles sont conscientes des difficultés organisationnelles que cela induit pour les familles. En effet, la Direction générale informe les écoles seulement la veille de la licéité de la grève. De plus, selon la loi, les enseignants peuvent annoncer leur participation jusqu'à 48h après la grève ; les écoles leur demandent déjà de l'annoncer la veille.

7. Communications des parents d'élèves

Les parents souhaitent proposer la venue de la Présidente de l'Association vaudoise de parents d'élèves lors de la prochaine séance du Conseil d'établissement, le 6 juin 2023, pour présenter le rôle du Conseil d'établissement. En effet, celle-ci a lancé le projet Quarto, soutenu par le Département de l'enseignement et de la formation, qui offre de l'aide et de l'accompagnement dans la mission de représentant des parents au sein du Conseil d'établissement. Plusieurs des parents d'élèves participent déjà à cette formation.

Etant donné le questionnement actuel des membres sur le rôle du Conseil d'établissement, cette proposition a été approuvée.

Selon le règlement du Conseil d'établissement, le quart parents se doit d'organiser une assemblée de parents pour recueillir leurs questions. Il serait bien de la prévoir après la séance d'informations des écoles pour qu'elle puisse être annoncée à cette occasion. L'établissement primaire pourra également communiquer l'information dans son courrier de rentrée, il faudrait idéalement transmettre le texte avant les vacances de Pâques. L'établissement secondaire, quant à lui, intégrera l'information dans le memento et sur son site Internet.

Il est préférable de ne pas communiquer dans Gland Cité car cela va porter à confusion entre l'APE et le CET. Il serait néanmoins utile de prévoir un article pour expliciter le rôle du Conseil d'établissement.

Les parents ont appris que les élèves de 7P devaient être en possession de bons pour pouvoir aller aux toilettes. Il semblerait que les élèves aient droit à 2 bons par semaine. Cette pratique questionne vis-à-vis des filles réglées et plus largement des droits de l'enfant. L'école rappelle que, selon le règlement, les élèves ne sont normalement pas autorisés à aller aux toilettes pendant les cours, ni pendant les interours et qu'il est possible que certains enseignants aient dû recourir à cette pratique pour éviter des actes de vandalisme dans les toilettes. L'école invite les parents concernés à questionner directement les enseignants ayant mis en place cette pratique et dans un second temps, si cela n'est pas concluant, de solliciter directement Madame Bettina Thuillard.

8. Projets

a. Projet Eco-lieux

Une parcelle de 420 m² entre Grand-Champ et les Tuillières a été mise à disposition des écoles par la Ville pour imaginer un espace extérieur pour les élèves avec jardin, arbres/fruits, canapé forestier (où des cours pourront être tenus), cabane pour le matériel et point d'eau (pas de mare pour éviter l'arrivée de batraciens qui rendraient la parcelle inconstructible). L'idée est de faire participer les élèves au projet avec l'appui, encore à confirmer, des espaces verts de la Ville, notamment pour les branchages du canapé forestier. Les écoles souhaitent commencer le projet et intégrer par la suite d'autres partenaires. Les écoles ont fait appel à un prestataire pour la conception de l'éco-lieu et la formation des enseignants pour qu'ils puissent ensuite être autonomes. Ce projet nécessite un budget de CHF 45'000.-, les écoles recherchent alors des fonds. En premier lieu, des demandes de subvention auprès du Canton, de la Ville et de Fondations privées seront effectuées. En second lieu et si les montants accordés ne suffisent pas à couvrir les frais, les écoles solliciteront des entreprises privées. Le Conseil d'établissement suggère d'approcher Schilliger et la Loterie romande. Madame Magali de Preux faisant partie de « Au Potager » pense qu'il serait utile de se rapprocher du comité pour un partage de bonnes pratiques.

La Municipalité a été informée du projet mais n'a pas encore fait de retour aux écoles.

b. Organisation d'un troc de vêtements pour les camps de ski

Cela a été fait pour les classes d'accueil car les élèves ukrainiens n'ont pas de matériel. L'APE a également déjà organisé un troc pour l'établissement primaire en janvier pour les

camps de ski en mars. Cela n'avait pas eu grand succès, cela était sûrement trop tardif, les gens se préoccupant de leur matériel en octobre déjà.

Il existe le troc de Gland deux fois par an mais il y a de moins en moins d'habits vendus à cause des ventes sur Internet.

Madame Barbara Konrad confirme que l'achat du matériel de ski représente un budget pour certaines familles suivies mais leur nombre (3) ne mérite peut-être pas que le Conseil d'établissement développe ce projet.

L'Association Ukr'aime propose également une bourse aux vêtements. Elle publie sur Facebook et cela fonctionne bien. Les enseignants pourraient l'approcher si besoin. Cette information pourrait aussi figurer dans le courrier relatif aux camps de ski.

c. Dynamisation du Conseil d'établissement

Il serait intéressant que les membres puissent amener des sujets sur lesquels débattre en Conseil. C'est déjà ce qui est mis en place à travers les propositions individuelles qui peuvent être faite par chacun pour l'incrémentation de l'ordre du jour. Les parents d'élèves ressentent une certaine frustration car les sujets qu'ils amènent lors des séances du bureau ne sont parfois par repris à l'ordre du jour.

Il est convenu de mettre à la fin de l'ordre du jour les sujets à amener lors de la séance suivante du Conseil d'établissement afin que chacun puisse se préparer à la discussion.

Le fait d'avoir intégrer à l'ordre du jour de la présente séance les communications des quatre quarts représentés est relevé de façon positive. Cela sera alors institutionnalisé.

Les parents d'élèves souhaitaient proposer une fréquence de quatre séances par année au lieu de trois, car l'intervalle important entre les séances fait que les discussions et projets se perdent (en particulier entre la séance de juin et novembre).

Le Conseil d'établissement n'a pas un pouvoir incommensurable mais il permet de développer des projets. D'ailleurs de nombreux projets ont été amenés par le Conseil d'établissement et suivis par le Conseil communal. Les membres souhaitent tendre vers un fonctionnement plus participatif et collaboratif autour de projets en instituant des échanges de groupes lors des séances.

d. Visibilité du Conseil d'établissement

La Ville a travaillé sur un contenu présentant le Conseil d'établissement pour publication sur les sites Internet de la Ville et des établissements scolaires. Il conviendra d'indiquer dans la liste des membres prévue, le poste vacant dans le quart « Sociétés civiles ».

9. Echanges divers

Il a été proposé de tenir les séances du Conseil d'établissement au Collège des Tuillières comme par le passé. Il est alors décidé d'alterner entre Montoly et les Tuillières pour contenter l'ensemble des membres.

L'établissement primaire informe avoir à disposition des livres de leur ancienne méthode de français si cela intéresse pour récupération.

La séance est clôturée à 22h30.

AU NOM DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT

Le Municipal

La Secrétaire

Gilles Davoine

S. Al-Yammouni

Samanta Al-Yammouni

Dates des prochaines séances :

- Pour le Bureau – à 18h00 :
 - Mardi 23 mai - Service de l'enfance et de la jeunesse, Rue du Borgeaud 12 (1^{er} étage)
 - Mardi 31 octobre - Salle de l'horloge, Grand'Rue 38

- Pour le Conseil d'établissement – à 20h00 :
 - Mardi 6 juin - Salle Mont-Blanc, Montoly 1
 - Mardi 21 novembre - Salle 101, Collège des Tuillières